MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

PARENTS DES ÉLÈVES DU CE2 À LA TERMINALE

ENQUÊTE NATIONALE

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves

Tous les élèves des écoles, du CE2 au CM2, des collèges et des lycées vont être invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement à l'école.

Pourquoi ?

- Pour **mieux détecter les situations de harcèlement** au sein de l'école, du collège ou du lycée
- Pour **éviter l'installation de situations de harcèlement** entre élèves
- Pour **engager toute l'école, le collège ou le lycée** dans la lutte contre le harcèlement

Comment ?

- Au cours d'une **séquence dédiée de deux heures en classe,** entre le jeudi 5 novembre et le vendredi 11 décembre
- En étant **encadrés par des adultes,** prioritairement leur professeur des écoles ou leur professeur principal
- Sur la base du **volontariat** : les élèves ne sont pas obligés de remplir le questionnaire ou de répondre à toutes les questions
- En précisant, s'ils le souhaitent, leur prénom et leur nom pour bénéficier rapidement, en cas de besoin, de l'aide d'adultes de confiance.

Pour en faire quoi ?

- Les professeurs vont ramasser les questionnaires et les analyser pour :
  - prendre en charge les situations de harcèlement qui seraient repérées ;
  - évaluer s'il existe un **phénomène de harcèlement** dans la classe, l'école, le collège ou le lycée et agir en conséquence ;
  - évaluer la **qualité de vie** à l'école, au collège ou au lycée et mettre en place des actions pour l'améliorer.

  Ils **partageront** ensuite leur analyse avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement et vous informeront, vous et vos enfants, des résultats de l'enquête.
- Les questionnaires remplis dans quelques écoles, collèges et lycées tirés au sort serviront à réaliser une **analyse statistique sur le harcèlement** à l'échelle nationale.

Ce temps dédié à l'école est aussi l'occasion de parler du harcèlement avec vos enfants.

S'ils sont témoins ou victimes de harcèlement, parlez-en à une personne de confiance dans l'établissement.

Vous pouvez aussi appeler le 3018 e-enfance
Association Reconnue d'Utilité Publique
Service et appel gratuits

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Octobre 2026